

Nombre de Membres en
exercice : 9

Présents (es) à la
séance : 8

Pouvoir : 0

Date de la convocation :
24/06/26

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – SAINT-REMY

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et LE PREMIER JUILLET à 17H00.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, qui procède à l'appel nominal.

Etaient présentes : Mesdames Florence PLISSONNIER, Françoise FAUTRELLE, Pascale DESRAY, Chantal FATTIER, Catherine REY-FINCK, Messieurs Jacques LAMBERT, Jean Baptiste GOUYON, Ibrahima BATHILY.

Etaient excusés : Monsieur Pierre COLIN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Objet : Colis de bienfaisance

Exposé :

Madame la Présidente rappelle à l'ensemble du Conseil d'Administration que le Centre Communal d'Action Sociale, comme chaque année, assure la distribution du « colis de bienfaisance ».

Les critères d'attribution actuels sont :

- Vivre à domicile sur Saint Rémy,
- Être âgé de 70 ans et plus.
- S'inscrire auprès du CCAS.

Les résidents des maisons de retraite et Ehpad n'entrent pas dans les critères d'attribution.

Les colis sont remis aux bénéficiaires début décembre lors d'un après-midi convivial.

Le budget prévisionnel est de 9 737.00€.

Le colis est livré dans une valisette, son contenu est composé de différents produits du terroir.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** les dispositions du présent rapport « colis de bienfaisance »
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les différents documents s'y rapportant.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER

Présidente du CCAS



REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-267105278-20260701-DEL17_26-DE